



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 12 Février 2026 à 9h00

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline MM. BONNAFFOUX Mickaël, CARRETTA Thierry, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : Mme TUDORET Sabira, M RODINI Jean-Louis

Absent : M. BRUN Jean Luc

Secrétaire de séance : Pauline VASINA

Quorum : 11

Ordre du jour de la séance du 12 /02 /2026

INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE	
--	--

2025-12-017	convention chiens de traineaux
2025-12-018	convention de stationnement chiens de traineaux
2025-12-019	devis Tonlogopartout serviettes Skiseo
2025-12-020	convention activité parapente avec Jennif'air
2025-12-021	convention activité parapente avec Aventureparapente
2025-12-022	devis SEVA barillets-clés-bracelets pvc skiseo
2025-12-023	convention snake gliss
2025-12-024	demande de subvention Dpt05 Clot des Bruns VRD
2025-12-025	convention mise à disposition salle ostéopathe
2025-12-026	Contrat de location saisonnière Parking FISLER 2025-2026
2025-12-027	2026 Licences messagerie et plan de sauvegarde informatique
2025-12-028	confirmation devis HYPODOC servitudes de passage copropriété Césier
2025-12-029	confirmation devis SAUR pour la fourniture et le paramétrage d'un S4W large filtration
2026-01-001	Mise à disposition salle Po Concours belote Regain des Montagnes
2026-01-002	Mise à dispo salle polyvalente
2026-01-003	confirmation devis enseignes station
2026-01-004	convention restauration marcaurel's
2026-01-005	Validation devis PM

2026-01-006	Convention précaires et révocables pour les occupations du domaine privé (terrasse)
2026-01-007	devis A2Pi skiséo maintenance
2026-01-008	confirmation devis Hypodoc servitude Cimbro1
2026-01-009	bon commande licence VIDAL
2026-01-010	convention partenariat entre la médiathèque de st Crépin et celle de Guillestre pour l'évènement mois de la jeunesse ;
2026-01-011	Borel TP Validation devis remise propreté parking ;
2026-01-012	Validation devis Devis Emc2 ;
2026-01-013	Validation devis emc2 maintenance ventilation espace enfant (office tourisme).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

- Approbation des Comptes Financiers Uniques de 2025 ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des budgets 2026 ;
- Approbation des nouveaux tarifs du cinéma ;
- Lancement de la DSP du Cinéma ;
- Subvention 2026 à la SEM ;
- Subvention 2026 à la caisse des écoles ;

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

- Rétrocession la Remise ;
- Dénomination des rues, voies et places de la commune de Risoul : Chemin du Brezounet ;
- Conventions de servitudes avec Enedis pour l'installation de bornes IRVE (voitures électriques) ;
- Signature convention CCGQ travaux Clot des Bruns ;
- Convention d'autorisation d'intervention sur parcelle privée et de servitude d'accès au mur de soutènement de la route du Clot des Bruns en limite de parcelle D 28 ;
- Programme Esthétique 2026 Territoire d'Energie Hautes Alpes SyME05 : Risoul - Enfouissement BT Route des Isclasses ;
- Présentation du RSU
- Dérogation au repos dominical Foncia.

DIVERS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séance du 12 /02 /2026

INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE

2025-12-017	convention chiens de traineaux
2025-12-018	convention de stationnement chiens de traineaux
2025-12-019	devis Tonlogopartout serviettes Skiseo
2025-12-020	convention activité parapente avec Jennif'air
2025-12-021	convention activité parapente avec Aventureparapente
2025-12-022	devis SEVA barillets-clés-bracelets pvc skiseo
2025-12-023	convention snake gliss
2025-12-024	demande de subvention Dpt05 Clot des Bruns VRD
2025-12-025	convention mise à disposition salle ostéopathe
2025-12-026	Contrat de location saisonnière Parking FISLER 2025-2026
2025-12-027	2026 Licences messagerie et plan de sauvegarde informatique
2025-12-028	confirmation devis HYPODOC servitudes de passage copropriété Césier
2025-12-029	confirmation devis SAUR pour la fourniture et le paramétrage d'un S4W large filtration
2026-01-001	Mise à disposition salle Po Concours belote Regain des Montagnes
2026-01-002	Mise à dispo salle polyvalente
2026-01-003	confirmation devis enseignes station
2026-01-004	convention restauration Marcaurel's
2026-01-005	Validation devis PM
2026-01-006	Convention précaires et révocables pour les occupations du domaine privé (terrasse)
2026-01-007	devis A2Pi skiséo maintenance
2026-01-008	confirmation devis Hypodoc servitude Cimbro1
2026-01-009	bon commande licence VIDAL
2026-01-010	convention partenariat entre la médiathèque de st Crépin et celle de Guillestre pour l'évènement mois de la jeunesse ;
2026-01-011	Borel TP Validation devis remise propreté parking ;
2026-01-012	Validation devis Devis Emc2 ;
2026-01-013	Validation devis emc2 maintenance ventilation espace enfant (office tourisme).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

Délibération n° 2026-001 : Approbation des Comptes Financiers Unique de 2025

A compter du 1^{er} janvier 2026, les Comptes Financiers Unique retracent les éléments précédemment contenus dans le Comptes de Gestion (établi par le comptable public) et le Compte Administratif qui

lui était établi par l'ordonnateur. Cette délibération a été retirée en raison d'un problème national sur les logiciels comptables du trésor public permettant de réaliser le Compte Financier Unique.

Délibération 2026-002 : Reprise anticipée des résultats

Les comptes financiers uniques n'ayant pu être approuvés, il n'est pas possible de procéder à l'affectation classique des résultats de 2025 sur 2026, toutefois il a été proposé de réaliser une reprise anticipée des résultats de chacune des deux sections des budgets (principal et annexes), un ajustement sera obligatoire suite au vote des CFU 2025.

Le conseil municipal a procédé aux affectations suivantes des résultats de 2025 sur les budgets 2026 :

	Budget Principal	Remontées Mécaniques	Parking	Eau
Recette de Fonctionnement Compte 002 (Report de l'excédent)	1 645 582,44	132 124,11	287 060,81	830 733,95
Recette d'Investissement Compte 001 (Report de l'excédent)	443 697,94	1 273 456,23	58 941,61	198 622,73
Affectation du résultat en Recette d'Investissement Compte 1068	/	/	/	60 342,67
Dépenses d'Investissement Compte 001 (Report du déficit)				

Délibération 2026-003 : Vote des budgets primitifs

Les budgets présentent les équilibres suivants :

➤ Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	6 861 593,44	5 216 011,00	3 323 411,28	2 795 338,11
Restes à réaliser			1 026 864,21	1 111 239,44
Résultats reportés		1 645 582,44		443 697,94
Total de la section	6 861 593,44	6 861 593,44	4 350 275,49	4 350 275,49

Dans le cadre de la nomenclature M57, le conseil municipal a autorisé le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Soit :

- o 465 287.21 € pour la section de fonctionnement ;
- o 325 533.92 € pour la section d'investissement.

➤ **Budget des remontées mécaniques :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	2 382 437,90	2 250 313,79	2 889 058,52	1 615 602,29
Restes à réaliser				
Résultats reportés		132 124,11		1 273 456,23
Total de la section	2 382 437,90	2 382 437,90	2 889 058,52	2 889 058,52

Le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Soit :

- 57 512.67 € pour la section d'exploitation ;
- 213 073.92 € pour la section d'investissement.

➤ **Budget de l'eau :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 282 854,38	452 120,43	975 059,10	1 035 401,77
Restes à réaliser			274 915,40	15 950,00
Résultats reportés		830 733,95		198 622,73
Total de la section	1 282 854,38	1 282 854,38	1 249 974,50	1 249 974,50

Le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Soit :

- 30 294.10 € pour la section d'exploitation ;
- 86 208.59 € pour la section d'investissement.

➤ **Budget du Parking :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	578 547,81	291 487,00	480 319,61	421 378,00
Restes à réaliser				
Résultats reportés		287 060,81		58 941,61
Total de la section	578 547,81	578 547,81	480 319,61	480 319,61

Le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Soit :

- 11 787.73 € pour la section d'exploitation ;
- 34 148.97 € pour la section d'investissement.

Les différents budgets sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n° 2026-004 : Modification de tarif DSP du cinéma

Par courrier en date du 26 décembre 2025, l'exploitant du cinéma a demandé une augmentation du tarifs enfant – de 14 ans de 0.50€ afin de passer ce tarif de 4.50 € à 5 €.

Les tarifs sont toujours les même depuis l'attribution de la DSP en 2021.

S'agissant d'une DSP, il revient au conseil municipal de se prononcer sur cette modification tarifaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026-005 : Principe de Délégation de Service Public pour le cinéma

Le contrat actuel arrivant à terme, **le Conseil municipal s'est prononcé sur le principe d'une délégation de Service Public pour le cinéma** afin de lancer une procédure de concession de service, dans le respect des règles des articles R3126-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Délibération n° 2026-006 : Subvention à la SEM SGATRIS pour l'exercice 2026

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'allocation d'une subvention d'un montant total de 1 250 000 € à l'Office de Tourisme pour l'exercice 2026.

Délibération n°2026-007 : Subvention à la caisse des écoles.

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'attribution d'une subvention d'un montant global de 19 500 € à la caisse des écoles. Cette subvention représente 14 000 € de subvention de fonctionnement et 5 500 € pour le voyage scolaire des classes CE2-CM1-CM2.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

Délibération n°2026-008 : Rétrocession de la Remise.

La Communauté de Commune a procédé à l'acquisition de la parcelle E1255, comprenant le bâtiment la Remise, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier » suite à la catastrophe naturelle du 1^{er} décembre 2023.

Il était prévu qu'à l'issue des opérations de démolition et de remise en état que la parcelle E1255 revienne à la Commune.

La délibération fixant les modalités de rétrocession à la commune est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026- 009 : Dénomination des rues, voies et places de la commune de Risoul :

Chemin du Brezounet

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et aux places publiques Une voirie nouvelle a été créée pour l'accès et la desserte du Lotissement Le Pelvoux, au lieu-dit La Chapelle.

NOM DE VOIE	NATURE	DEBUT DE VOIE	DE	FIN DE VOIE	LIEUDIT	ANCIEN NOM
Chemin du Brezounet	PRIVEE	Intersection Route de l'Ecole		Impasse provisoire	La Chapelle	

La délibération de modification est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026-010 Conventions de servitudes pour des ouvrages souterrains Enedis – Installation de Bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique)

Enedis a sollicité la mise en place de conventions de servitudes pour les ouvrages souterrains afin d'alimenter les bornes IRVE qui doivent être implantées sur des terrains communaux sur la station de Risoul 1850. **La délibération autorisant le maire à signer les conventions de servitudes avec ENEDIS est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2026 011 Signature convention CCGQ travaux Clot des Bruns

La Commune de Risoul va effectuer des travaux de VRD sur la route du Clot des Bruns : réseau pluvial, réseau AEP, mur de soutènement et réfection de revêtement. Ces travaux nécessitent la mise en place d'une convention de groupement de commande avec la CCGQ, qui se greffe au projet afin de réparer son réseau d'assainissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026-012 •Signature convention servitude Esmeric Clot des Bruns

Les travaux de démolition et de remplacement du mur de soutènement en limite de la parcelle D28 sur la route du Clot des Bruns nécessitent la mise en place d'une convention d'autorisation d'intervention sur parcelle privée afin de réaliser les travaux, ainsi qu'une convention de servitude ultérieure de passage en vue de l'entretien de l'ouvrage. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n°2026-013 : Programme Esthétique 2026 Territoire d'Energie Hautes Alpes SyME05 : Risoul - Enfouissement BT Route des Isclasses

Le programme de travaux esthétiques d' « Enfouissement BT route des Isclasses » consiste en la mise en technique discrète des réseaux secs (distribution d'électricité, communications électroniques, et potentiellement éclairage public). Le montant prévisionnel de l'enfouissement de tous les réseaux s'élève à 241 550 € HT hors réseau d'éclairage public. La participation financière totale prévisionnelle de la commune pour l'ensemble de l'opération est de 102 975 € HT (imputable sur la section d'investissement). L'estimatif de cette opération doit être validé et inscrit au budget 2026. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°2026-014 : présentation du rapport social unique (RSU) 2024

Le RSU fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en comité technique qui donne son avis et il doit également être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n°2026-015 : Dérogation au repos dominical Foncia

Considérant les contres parties pour le travail des personnels, que ces derniers sont volontaires et que chaque conseil syndical a émis un avis favorable à ces demandes, le maire propose de donner un avis favorable à la saisine de la Préfecture en date du 06/01/2026, relative à la demande de dérogation au repos dominical formulée par le Gestionnaire de copropriété FONCIA IDHA, pour les copropriétés : Les clarines, l'Orée du bois, Le villaret, Les Florins 1 et 2, le christiana A, B, C, Les Gentianes, le Cimbro 1, les airelles A et B, Antarès, le mélèzet, Pégase, les crêtes, pour la saison hiver 2026 du 08/02/2026 au 19/04/2026. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

DIVERS

Délibération n°2026-016 :état d'assiette des coupes 2027 (ajoutée courrier ONF 9/02/2026)

L'ONF a transmis sa proposition d'état d'assiette des coupes pour 2027 à la commune par mail le 10 février, sachant que la commune a 1 mois pour se prononcer. Après discussion sur les parcelles concernées 28 i, 30 i, et 31i, **le conseil municipal refuse la proposition de l'ONF à la majorité par 10 voix contre et 1 abstention de M Jehan Frédéric.**

Le public présent adresse les questions suivantes au conseil municipal :

1) Dans la présentation des différents budgets dans leurs grandes masses, quels sont les nouveaux projets communaux ?

Réponse : depuis la liquidation de SARA SERMONT, les marges de manœuvre sont très limitées, il y a des restes à réaliser d'opérations sur 2025, les projets consistent essentiellement dans des travaux de reconstruction suite à la catastrophe naturelle du 1^{er} décembre 2023.

2) Va-t-il y avoir une hausse des impôts locaux ?

Réponse : certaines municipalités optent pour des hausses progressives. Ce n'est pas le cas de celle de Risoul. Compte tenu des nombreuses hausses de charges des habitants, une hausse des impôts locaux n'est pas envisagée à l'heure actuelle.

3) Va-t-il y avoir une hausse du prix de l'eau ?

Réponse : oui, pour pouvoir percevoir des subventions sur ses projets, la Commune a été contrainte d'augmenter le prix de l'eau.

La redevance performance payée par la Commune à l'Agence de l'eau va devoir être répercutée sur les abonnés.

4) Qu'en est-il de de l'encours de la dette ?

Réponse : l'encours global communal s'élève à 17 000 000 €. Sur le budget remontées mécaniques, l'encours de la dette s'élève à 11 046 000€ ;

Sur le budget communal, l'encours est de 6 000 000€.

5) Qu'en est-il de l'emprunt du presbytère et de celui du parking aérien ?

Réponse : le prêt relatif aux travaux du presbytère a été souscrit en 2009 pour 40 ans, il continue de courir. Le prêt du parking aérien a été souscrit en 2009 pour 30 ans, il continue de courir.

La dette communale avait fait l'objet d'un réaménagement en 2013-2014, les prêts ont été rééchelonnés.

6) Et depuis 2013-2014 ?

Réponse : la dette a été lissée jusqu'en 2037. En 2020, suite à la fermeture de station lors de la période COVID, il n'y avait pas de recettes de taxe de séjour, pas de taxe et de redevance remontées mécaniques, la commune a obtenu un moratoire avec un décalage d'échéances d'un an.

7) Concernant la taxe de séjour, allez-vous continuer à travailler avec un prestataire extérieur ? quelle est la meilleure solution : avoir un personnel ou confier la collecte à un tiers ?

Réponse : la commune a signé un contrat de 3 ans en 2025 avec le cabinet Barbey consulting, présent dans plusieurs grandes stations. Le cabinet perçoit un montant fixe et un pourcentage au-delà d'un certain seuil de collecte.

En 2024, les recettes de taxe de séjour se sont élevées à 330 000€ et 427 000€ en 2025 (330 000 € en 2023, 366 000 € en 2022, 111 000 € en 2021 et 257 000 € en 2020). Le résultat est là. D'autant que le cabinet a procédé à une importante mise à jour de la base de données. La

commune pourra récupérer la taxe de séjour. Il y a également un changement de prestataire de logiciel, la commune va passer de Nouveaux territoires à 3 D Ouest.
Il ne faut pas oublier que 10% de la taxe de séjour va maintenant au Département

La séance est levée à 10h00.

Fait à Risoul, le 20 mars 2026

Le Président,

La Secrétaire

Régis SIMOND.

Pauline VASINA



